




## Contrat de Rivière DU Sous-BASSIN hydrographique DE LA VESDRE asbl

Descriptif en lien avec la cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11Ve0258 du Protocole 2011-2013 :

Création d'une cartographie numérisée de l'ensemble des parcours de pêche pour l'ensemble des sociétés du sous-bassin hydrographique.

[www.crvesdre.be](http://www.crvesdre.be)



WAYAI										Espèces	Techniques*
JALHAY											
Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires			
W-J1	/	Cascade	265	Parcours forestier.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès en rive droite en contre-bas de la rue du Stockay (au bout du chemin vous trouverez le gué et la cascade)	Vous arrivez par la route reliant Nivezé - Sart. Lorsque vous passez le Wayai au niveau de l'Auberge du Wayai ("Au petit bonheur"), vous prenez le chemin à droite.	Truite fario	Toc, au ver, insectes vivants, à l'ariel, au leurre (cuillère, etc.), à la mouche - Interdit : asticot et vers de farine / 5 truites par jour et 60 par an / 25cm min de capture	
W-J2	/		180	Parcours semi-forestier.		Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	*accès en rive droite en contre-bas de la rue du Stockay (vous entrez à l'eau à la confluence du Wayai et du ruisseau du Passage)				
W-J3	/	Lagunage	820	Parcours au milieu des prairies en amont du camping du Spa d'Or.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès en rives gauche et droite à proximité du lagunage de Sart				
W-J4	/	Camping Spa d'Or et chalets	350	Parcours au milieu des prairies.		Berge droite accessible et berge gauche interdite.	L'accès s'effectuera soit en rive droite en descendant par le secteur W-J3 ou en remontant par le secteur W-J5.				
W-J5	/	La grotte	680	Parcours en amont de la grotte en prairie et en aval forestier.		Berge gauche et droite accessibles tout du long.	*accès en rives gauche et droite au niveau du gué de la grotte				
W-J6	/	Aval pont Lepage	385	Parcours forestier.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*accès en rives gauche et droite au départ du Pont Lepage - parking possible 2*accès en rives gauche et droite au départ du Carpodrôme - parking possible				
W-J7	/	Aval Carpodrôme	550	Parcours semi-forestier.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*accès en rives gauche et droite au départ du Carpodrôme - parking possible 2*accès possible en rive droite par l'amont du lac de Warfaaz				
SPA										Espèces	Techniques*
Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires			
W-S1	/	Lac de Warfaaz (bassins de décantation)	85		Mouche & No Kill 	Berges gauche et droite interdites. Seule la pêche dans les bassins est autorisée depuis les murs en béton.	*accès en rive droite du lac par la zone grillagée	Accessible par une porte sécurisée pour les enfants.	Truite fario et chevaine	Mouche (artificielle) et no kill	
W-S2	/	Lac de Warfaaz (aval bassins de décantation)	65		Frayère	Pêche interdite sur l'entièreté du secteur					

W-S3	/	Lac de Warfaaz	520			Pêche autorisé du bord en rives gauche et droite tout du long. <b>Pêche en barque interdite. Pêche interdite au niveau du barrage.</b>	Les accès se situent le long des berges du lac. Parking possible à chaque entrées du lac.		voir plus bas	voir plus bas
W-S4	/	aval lac de Warfaaz	150			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès et parking en rive droite au niveau de la rue Amédée Hesse		Truite fario	Toc, au ver, insectes vivants, à l'ariel, au leurre (cuillère, etc.), à la mouche - Interdit : asticot et vers de farine / 5 truites par jour et 60 par an / 25cm min de capture
W-S5	/	La Fraineuse	450			Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	*accès et parking en rive droite au niveau de la rue Amédée Hesse			
W-S6	/	Aval Fraineuse	270			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès en berge gauche au niveau du pont de la Fraineuse			
W-S7	/	Amont piscine de Spa	120			Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	L'accès s'effectuera par le lit de la rivière en descendant par le secteur W-S6 ou en remontant par le secteur W-S9.			
W-S8	/	Piscine de Spa	170			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	L'accès s'effectuera par le lit de la rivière en descendant par le secteur W-S6 ou en remontant par le secteur W-S9.			
W-S9	/	Aval Piscine -> boulevard des Anglais	860			Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	1*accès et parking en rive droite au niveau de la piscine de Spa 2*à mi-parcours : accès en rive droite - rue Amédée Hesse			
W-S10	/	Aval partie souterraine	295			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*accès possible en berge gauche			
W-S11	/	Avenue Reine Astrid - côté chemin de fer	885			Secteur non géré par une société.				
W-S12	/	Avenue Reine Astrid - côté avenue	690			Berge droite accessible.	*accès en berge droite le long de l'avenue Reine Astrid	Truite fario		
W-S13	/	Hubo - Lejeune	195			Secteur non géré par une société.				
W-S14	/	Viaduc SNCB - Marteau	265		Zone tampon entre LW et AHW	Pêche interdite sur l'entièreté du secteur			Truite fario	

\*Ardillon écrasé sur

Secteur SBH	Commune	Lac et étang	Nom du secteur	Superficie approximative du secteur (ares / m <sup>2</sup> )	Spécificité(s)	Interdiction(s)	Accès à l'étang	Informations complémentaires	Espèces	Techniques
W-S3	SPA	Warfaaz	cf secteur W-S3	650 / 65000		Pêche autorisée du bord uniquement sur tout le pourtour du lac ; Pêche en barque interdite ; Pêche interdite au niveau des frayères et du barrage	Accès via l'Avenue Amédée Hesse ou la route du lac de Warfaaz.		<p><b>salmonidés:</b> truite arc en ciel, truite fario, saumon de fontaine</p> <p><b>cyprinidés:</b> carpe, tanche, brème, carassin, gardon, rotengle, ide mélanote</p> <p><b>carnassiers:</b> brochet, sandre, perche</p> <p><b>autres</b></p> <p><b>occasionnels:</b> anguille et esturgeon en no kill</p>	<p><b>salmonidés:</b> au lancer toute technique et tout appât, quota; 8/jour et 150/an, 25 cm mini</p> <p><b>cyprinidés:</b> au coup, à la bolognèse, à l'anglaise, au feeder, chanvre interdit, quota; 10/jour</p> <p><b>carpe:</b> au lancer sur fond ou en surface, 4 enduros/an de pêche nocturne, bateau amorceur interdit, pêche en no kill</p> <p><b>carnassiers:</b> au vif avec flotteur ou sur fond, au mort manié, aux leurres, quota; 2/jour et 8/an, brochet 60 cm mini et sandre 50 cm mini</p>

LW - Société Royale de Pêche et de Pisciculture La Warfazienne

Secteur privé



Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** asbl \*\* Cellule de Coordination

Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine

☎ 04/361.35.33 - ✉ 04/361.35.23 - [coordination@crvesdre.be](mailto:coordination@crvesdre.be) - <http://www.crvesdre.be>